



Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 57
- présent suppléant : 1
- procurations: 10
- abstentions : 0
- votants : 68

**DÉLIBÉRATION n° 2017/106**

L'an deux mille dix-sept et le 20 avril à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 12 avril 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents titulaires :** Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Daniel LERBEY, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Pascal LACHAUD, Monique KATZ, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loïg LE RUN, Gilbert FOURCADE, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Bernard PLANO, Alain DASSAIN, Madeleine SERIS, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Jean-Marie DA BENTA, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Emmanuelle URVOY, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Christiane ROTGE, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET, Joëlle ABADIE et François DABEZIES.

**Présente suppléante :** Stéphanie VIELCAZALS (remplace Jean-Marc DUPOUY)

**Titulaires ayant donné procuration :** Bruno FOURCADE à Henri FORGUES, Hervé CARRERE à Éric DOUTRIAUX, Jean-Paul LARAN à Monique KATZ, Fabienne ROYO à Pascal LACHAUD, Jacques LAUREYS à Alain DUCASSE, André QUINON à Elisa PANOFRE, Jean-Manuel CAMACHO à Bernard PLANO, Stéphanie LAGLEIZE à Nicole MARQUIE, Philippe LACOSTE à Nathalie SALCUNI, Guy RAYNAL à Joël DEVAUD

**Absents :** Bernard PRIEUR, Maurice CABARROU, Patrick DARRE, Jean-Pierre DUTHU, Elie FOURCADE, Gisèle ROUILLON, Zoulikha CHEBBAH, Jean-Louis VIAU, Claude GAYE, Charles RODRIGUES, Valérie DUPLAN, Gérard SABATHIE, André RECURT et Didier FAVARO

**Objet :** Demande de subvention à l'Etat, dans le cadre du TEPCV, pour la rénovation de l'éclairage public du territoire

De nombreux territoires se sont inquiétés des difficultés susceptibles d'être rencontrées pour remplir les dossiers des Certificats d'Économie d'Énergie et leur trouver un acquéreur.

Dès lors, et après avoir obtenu du comité de pilotage de l'ESTE (enveloppe spéciale de transition énergétique) un budget supplémentaire, Madame la Ministre de l'Environnement a décidé de prendre en charge sur l'ESTE les actions d'éclairage public des Tepcv avec une priorité donnée aux territoires ruraux.

Des actions de rénovation de l'éclairage public, auparavant fléchées vers les Certificats d'Économie d'Énergie, seront donc prises en charge par l'ESTE par le biais d'un avenant à la convention TEPcv.

Les territoires concernés sont ceux ayant signé un avenant en 2017 avec une éligibilité réservée aux communes isolées, Pays, Communautés de communes et PNR (exclusion des communautés agglomération et des départements) avec un plafond de 300 000 €.

La répartition de l'enveloppe TEPcv par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer est la suivante :

- Gerde :	222 000 €
- Bagnères :	300 000 €
- PLVG :	300 000 €
- Pays val adour :	240 000 €
- CCPLourdes :	63 243 €
- CCP Lannemezan :	300 000 €

La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan ayant signé un avenant aux conventions des ex-CCPLB et ex-CCB le 20 mars 2017, elle est éligible à ce complément de subvention TEPcv.

De plus, il avait été projeté précédemment une action de rénovation de l'éclairage public, notamment sur la commune de Lannemezan, de par son nombre élevé de points lumineux vétustes.

C'est pourquoi la CCPL souhaite répondre à cette proposition de subvention pour l'éclairage public de son territoire.

Vu le rapport du président,

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

### DECIDE

- de conclure avec l'Etat un avenant à la convention particulière d'appui financier au Territoire à énergie positive pour la croissance verte, sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Rénovation de l'éclairage public	375 000 €	Subvention Etat (TEPcv)	300 000 €
		Autofinancement	75 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>375 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>375 000 €</b>

- d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant et tous documents nécessaires à l'engagement de la présente délibération.

Pour copie conforme,  
Le Président



Affichée le 04 MAI 2017